

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Élianne Sanfaçon

<https://www.cadre21.org/membres/5176b7a7abc5f8c01b491b78>

Date d'obtention : 2024-05-14 14:11:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode claire qui nous permet d'être cohérent dans nos interventions à tous les niveaux. C'est une méthode qui se veut respectueuse de la loi et qui pourra potentiellement aider la couronne en cas de judiciarisation. Une marche à suivre simple qui nous guide dans nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus outillée lors de ce genre d'intervention. Simplement suivre les étapes et cocher lorsque c'est fait ! Ça réduit grandement le risque d'erreur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de regarder les photos ou vidéos. Confisquer un téléphone dans lequel je crois qu'il y a de la pornographie juvénile.